

N° CP

Séance du

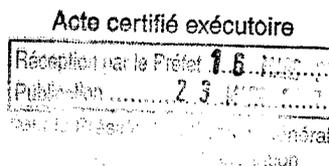
4<sup>e</sup>/19-07  
16 MARS 2007

**RAPPORT ANNUEL  
POLITIQUE DE L'HABITAT  
ET  
GESTION DES CREDITS DELEGUES PAR L'ETAT  
AU TITRE DES AIDES A LA PIERRE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2006/I-4è/02 des 8 et 9 décembre 2005,
- VU la convention de délégation de compétence conclue avec l'Etat le 31 janvier 2006,
- VU la convention de gestion des aides à l'habitat privé conclue avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) le 19 décembre 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

Donne acte au Président de la communication relative au rapport annuel sur la politique de l'habitat et la gestion des crédits délégués par l'Etat au titre des aides à la pierre.



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH